

Contrats d'électricité : inquiétude chez les industriels

« Toshiba craint une délocalisation partielle de sa production », titre **Les Echos** qui rapporte que l'usine renégocie son contrat de fourniture d'électricité. Le quotidien évoque l'inquiétude chez les industriels sur ce point et prend l'exemple de l'entreprise pour laquelle au prix actuel du mégawattheure, sa facture serait multipliée par cinq entre 2022 et 2023. Le chef d'entreprise, Alain Verna, par ailleurs président de l'UIMM Normandie, estime « être dans le brouillard complet ». Certes, explique-t-il, le gouvernement va traiter le cas des entreprises électro-intensives et un amortisseur est prévu pour les PME. Mais quid des ETI et filiales de grands groupes ? Avec les instances nationales de l'UIMM, il plaide pour que la France s'inspire de l'Allemagne avec un dispositif consistant à plafonner le prix de l'électricité pour les entreprises à 130 euros le mégawattheure sur 70 % de l'électricité consommée l'année précédente : « C'est avantageux pour les entreprises et c'est vertueux puisque les entreprises sont incitées à réduire leur consommation », assure Alain Verna. (**Les Echos, p.24**)